Paits divers Objekttyp: Group Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse Band (Jahr): 4 (1912) Heft 7

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

n'en était pas ainsi, nous demanderions tout au moins que l'on veuille bien nous renseigner, cela pour éviter des erreurs futures.

En présence de ces faits, la réflexion qui s'impose à l'esprit, c'est que, lorsqu'il s'agit de loi de protection du travail, si les ouvriers veulent qu'elles soient observées, ils doivent y veiller euxmêmes. Et alors, comment le feront-ils s'ils ne sont pas organisés? Ouvriers de Moutier, le moment est venu où il faut songer à reconstituer le syndicat des ouvriers horlogers. Pour cela il suffit de faire appel aux organes de la Fédération des ouvriers de l'industrie horlogère, qui groupe déjà dans son sein plus de 15,000 ouvriers et ouvrières. Ce qui a pu se faire à Waldenbourg, Niederdorf, Höllstein, Holderbank, Bévilard et ailleurs, doit pouvoir se faire chez nous. Autrement, il faudrait croire que nous soyons d'une race inférieure, ce qui n'est certainement pas le cas. Le moment de se ressaisir est venu. Qui en prendra l'initiative? Le Réveil Prévôtois.



Faits divers.

Documents et chiffres.

Le syndicat international des fabricants de glaces.

Dans la Vie ouvrière, le camarade Merrheim donne les renseignements suivants sur le Syndicat international des fabricants de glaces:

Il existe en Europe un syndicat international des glaceries, c'est-à-dire des usines fabriquant les glaces des vitrines des grands magasins, celles qui ornent les salons, les armoires des chambres à coucher et enfin les miroirs des humbles logis ouvriers.

Ce syndicat est peu connu; pourtant son influence est grande. Il règle la production et les prix.

Il arrive à expiration en 1914 et déjà on se préoccupe de le renouveler pour une période de dix années, le prorogeant jusqu'en 1924.

Le syndicat comprend 17 sociétés réparties dans quatre nations productrices de glaces: l'Allemagne, la Belgique, la France et la Hollande.

Pour maintenir les prix, le syndicat règle la production. Certes, il est difficile d'en apporter une preuve officielle. Néanmoins, l'extrait ci-dessous du dernier rap-port de la Société des glaces et produits chimiques de Saint-Gobain est suggestif:

« Les perfectionnements — dit ce rapport — apportés depuis quelques années dans l'outillage des glaceries ont augmenté leur force de production dans de très grandes proportions. Il serait facile à chacune d'elles, en tirant de ses appareils tout ce qu'ils peuvent donner, d'augmen-ter sa production de quantités considérables; il en est qui pourraient doubler le chiffre de glaces qu'elles jettent sur le marché. La prudence qu'elles s'imposent est particulièrement opportune en ce moment, car la situation générale des marchés d'exportation s'annonce moins favorable. Les Etats-Unis, notamment, ont, depuis un an, suspendu presque complètement leurs achats en Europe. »

Ce court extrait souligne et précise bien la politique économique du syndicat: surveiller les marchés européen et mondial des glaces, limiter la production aux prévisions

d'absorption de ces marchés, afin de maintenir les hauts

La «prudence» dont parle le rapport n'est autre chose que les «ordres» du syndicat, auquel obéissent scrupuleusement les sociétés affiliées.

Tout nouveau venu sur le marché est considéré, par le syndicat, comme un adversaire qu'il saura mettre à la raison. Lisez plutôt l'avertissement que lance Saint-Gobain à ceux que tenterait l'industrie des glaceries:

«Le déficit — provenant du manque d'achat des Etats-Unis — qui en résulte entraîne de graves conséquences pour un certain nombre de glaceries. On annonce pourtant que des groupes financiers s'efforcent d'amener la création de nouvelles glaceries sur le continent euro péen. On ne saurait pousser plus loin la méconnaissance des conditions actuelles de l'industrie des glaces.»

Cela n'a pas empêché Saint-Gobain de créer à Chalonsur-Saône une très importante verrerie, à laquelle elle a adjoint une glacerie outillée d'après les procédés les plus modernes. Ce qui a eu pour résultat de voir ses actions passer de 17,410 francs (fin juin 1911) à 18,650 francs (fin juin 1912) et à 19,400 francs (fin juillet 1912); soit une plus-value de 1,990 francs.

Cet avertissement sans frais, comme on dit vulgairement, sera compris et entendu des intéressés et nul doute que les nouvelles glaceries projetées ne verront pas le jour. En tout cas, si elles se construisaient, elles en seraient bientôt réduites par la lutte qu'elles devraient soutenir, à entrer dans le syndicat et à suivre ses ordres tant au point de vue de la production que pour les prix.

Bref, les négociations pour le renouvellement du syndicat sont en cours. On dit que les conditions nouvelles, qui régleront l'action du syndicat, serreront de manière plus étroite encore que par le passé les dispositions du marché des glaces.

D'autre part, la question de l'introduction dans le syndicat des fabricants des appareils dénommés Stracous sera discutée et résolue.

Ainsi agit et évolue le capitalisme dans son perpétuel mouvement de concentration et de réglementation de la production, afin de perpétuer son règne et sa domination. Le Socialisme.

Grèves et Services publics municipalisés

M. Leroy-Beaulieu, dans son étude sur les grèves anglaises, attire l'attention sur un point important à signaler aux socialistes:

Les grèves britanniques prouvent que les administrations publiques ne sont à leur tour pas plus à l'abri de grèves violentes que les administrations privées. Ici, il ne s'agit plus des chemins de fer, lesquels, nos voisins, ont été concédés à perpétuité à des Compagnies; mais il s'agit des tramways, dont une grande partie appartient aux municipalités et est exploitée par elles. Nous voyons, dans les documents anglais, que les municipalités britanniques ont retiré, en 1908, un revenu brut de 232 millions de francs des tramways ou chemins de fer légers (light railways) qu'elles exploitent. Or, les grèves ont été plus violentes et de plus longue durée sur les tramways que sur les chemins de fer et elles se sont particulièrement attaquées aux tramways municipaux, notamment à ceux des villes de Liverpool et de Glasgow; or, on avait nommé Glasgow, à cause de l'éten-due de ses monopoles municipaux, «la Mecque du socialisme municipal». Quoique les tramways appartinssent ainsi aux pouvoirs publics et fussent directement ex-ploités par eux, la grève a fait rage dans leur personnel.

Administration: Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.